

Procédure d'autorisation d'une démolition

Règlement régissant la démolition
d'immeubles de l'arrondissement du
Sud-Ouest

Les critères d'évaluation

- L'état du bâtiment
- La valeur patrimoniale du bâtiment
- Le projet de remplacement ou réaffectation du sol

Cheminement d'une demande de permis de démolition

DÉMOLITION – 106, Rose de Lima	
• Dépôt de la demande de permis de démolition;	3 novembre 2009
• Présentation au Comité consultatif d'urbanisme pour avis préliminaire;	10 novembre 2009
• Avis public dans un journal et affichage sur le site au moins 10 jours avant la séance publique du Comité;	17 décembre 2009
• Réception des oppositions dans les 10 jours de la publication de l'avis;	27 décembre 2009
• Transmission des oppositions au Comité;	
• Tenue de la séance publique d'étude des demandes de démolition;	26 janvier 2010
• Décision motivée du Comité;	26 janvier 2010
• Délai de 30 jours permettant à tout intéressé d'interjeter appel;	
• Après le délai et s'il n'y a pas appel, émission du permis	

Procédure d'autorisation d'une démolition

Pour de plus amples informations

Arrondissement Le Sud-Ouest

Division du Greffe
872-3431

Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
872-1943